



Compte rendu de la réunion du 27 janvier 2015

Présents : Mmes BOUDOT-DROUIN, DUSSAUSOIS, HOCHARD, LAMARQUE, LEUTHREAU, SEGUIN ; MM. BLICK, BODSON, BRIQUET, COLOMBIER, JACQUINET, SARRAZIN, SECLIER, THEVENIN.

Absente excusée : Mme BROCCQ (pouvoir à Mme BOUDOT-DROUIN).

Monsieur le Maire ouvre la séance en annonçant le solde de la trésorerie au 26 janvier 2015 : **128 614.95 €.**

Désignation d'un secrétaire de séance : Mme Nathalie SEGUIN est désignée secrétaire de séance.

Approbation du compte-rendu de la réunion du 2 décembre 2014 : Monsieur le Maire procède à la lecture du compte-rendu de la séance du 2 décembre 2014. Monsieur Gérald COLOMBIER rappelle qu'il avait été statué sur le choix des locataires du logement communal, sous réserve de vérification des conditions de revenus. Monsieur Jean-Luc SECLIER a pris contact avec les futurs locataires et confirme que cela a été fait. **Ce document mis aux voix est adopté à l'unanimité.**

Décisions du Maire prises sur délégation du conseil municipal :

- Au titre la passation de marchés inférieurs à 10 000 € HT : Travaux de gros entretien de la toiture de l'église confiés à la SARL IZABEL Fabien (Briell-sur-Barse) pour la somme de 3 827.45 € HT, soit 4 592.94 € TTC.
- Au titre de l'exercice du droit de préemption : Il n'a pas été fait usage du droit de préemption dont la commune est titulaire pour la vente de la parcelle cadastrée ZB 410, lieudit Tertre-saint-Loup.

Amortissement des dépenses 2014 imputées au compte 204 : Le conseil municipal décide d'amortir la dépense relative à l'extension du réseau téléphonique voie de Saint Laurent pour le pôle scolaire intercommunal (12 236.99 €) sur une durée de **5 ans** à compter de cette année.

15 voix pour

Adopté à l'unanimité

Lotissement « Derrière le Clos » : travaux de voirie, rapport de l'analyse des offres et désignation de l'entreprise : Après analyse des offres par le cabinet FP GEOMETRE EXPERT, maître d'œuvre, le conseil municipal, après débats et échanges de vues, décide de retenir l'entreprise MERLATEAU pour un montant de marché de **205 027 € HT** (base et toutes options comprises) et autorise la SIABA, mandataire, à signer le marché de travaux correspondant au nom de la commune de Mesnil-Sellières.

7 voix pour - 8 abstentions

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Lotissement « Derrière le Clos » : desserte en eau potable et défense incendie, extension du réseau public de distribution d'électricité et de l'installation communale d'éclairage public : Le conseil municipal décide de reporter ce point de l'ordre du jour à la prochaine réunion (de toute façon, après la signature du compromis de vente avec Aube Immobilier).

Préparation du budget 2015 : Le conseil municipal prend connaissance des différents éléments nécessaires à l'élaboration du budget primitif 2015 : emprunts, contributions obligatoires, dépenses de personnel, subventions aux associations et au CCAS, fiscalité directe et indirecte, évolution de la dotation globale de fonctionnement

La date limite de dépôt des demandes de subvention des associations locales est fixée au **28 février 2015.**

Monsieur le Maire propose de fixer la subvention au CCAS à 1 000 €. Ce dernier pourra ainsi préparer son budget 2015.

15 voix pour

Adopté à l'unanimité

Élections départementales : tenue du bureau de vote : Le conseil municipal fixe les tours de garde pour tenir le bureau de vote des élections départementales qui se dérouleront les 22 et 29 mars 2015.

Compte-rendu des réunions des syndicats intercommunaux, des commissions communales et de la Communauté de Communes :

Le conseil municipal prend connaissance du compte rendu de la dernière réunion de la commission « patrimoine » et présente la proposition du cabinet FP GEOMETRE pour l'élaboration d'un avant-projet et un dossier de demande de subvention pour des aménagements de sécurité aux abords du pôle scolaire intercommunal pour la somme de 1 950 € HT. Le conseil municipal émet un avis favorable à cette proposition.

Il est rendu compte de l'assemblée général du personnel de la Communauté de Communes « Forêts, Lacs, Terres en Champagne ».

La prochaine réunion de la commission communication aura lieu le 25 février.

Questions et communications diverses

Monsieur le Maire rapporte qu'on lui a fait part de la vitesse excessive en haut du village.

Madame Séverine LAMARQUE signale que certaines personnes n'ont toujours pas leur container et n'arrivent pas à prendre contact avec le SIEDMTO que ce soit par téléphone ou par mail.

Madame Sophie BOUDOT-DROUIN fait part de la demande d'utilisation de l'espace maillotin pour le 14 février 2015 par des artisans locaux pour organiser une « animation maquillage ». La salle des fêtes étant déjà occupée, le conseil municipal accepte de leur mettre à disposition l'Espace Maillotin à titre exceptionnel et autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'utilisation correspondante qui précisera notamment que les locaux seront mis à disposition gracieusement après les activités associatives prévues (soit à partir de 12 heures), le ménage et la remise en état seront réalisés par les soins des preneurs, qu'aucun appareil électro-ménager ne devra être apporté et qu'aucun mobilier (tables, chaises) ne pourra être transféré de la salle des fêtes vers l'Espace Maillotin.

15 voix pour

Adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire présente la proposition du SDEA de prendre en charge la mise sous terre des fils nus encore présents dans le village (est concernée une partie de la Grande Rue et la ruelle du Clos Maillard). En contrepartie, la commune doit prendre en charge l'enfouissement des lignes téléphoniques. La charge pour la commune est évaluée à 21 000 € (au lieu de 95 000 €). Le conseil municipal émet un avis favorable.

Monsieur Jean-Luc SECLIER rappelle qu'il était question de créer un groupe de travail pour poursuivre le travail mené sur les reprises de concessions du cimetière communal et fait appel aux volontaires.

Séance levée à 22 heures 45 - Prochaine réunion 10 mars 2015 à 20 heures